

## GUIDE PRATIQUE

### Avantages aux actionnaires – Saison 2016/2017

Nous sommes heureux de faire bénéficier à nouveau nos actionnaires de certains avantages et les remercions de leur fidélité à l'entreprise. En appliquant les instructions qui suivent pour obtenir ces avantages, ils se faciliteront les démarches et nous pourrons leur fournir de meilleures prestations. Nous les en remercions d'avance.

Télé-Thyon SA

#### Qui peut bénéficier de ces avantages ?

- ✓ Le propriétaire des actions peut bénéficier des avantages tarifaires liés à la possession des actions, ainsi que les membres de sa famille (ascendants ou descendants) qu'il aura spécialement désignés.
- ✓ Seules les personnes physiques peuvent bénéficier de ces avantages. Si l'actionnaire est une personne morale, les membres de celle-ci, quel que soit leur statut, n'ont pas droit à des avantages tarifaires liés à la possession d'actions de Télé-Thyon SA.

#### Comment obtenir ces avantages ?

- ✓ Les actionnaires qui ont déposé leurs titres auprès de Télé-Thyon recevront automatiquement leurs avantages tarifaires avec les informations nécessaires.
- ✓ Les actionnaires possédant un certificat de dépôt datant **d'au moins 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016** peuvent se présenter directement avec ce dernier aux caisses principales de Trabanta et aux Masses.
- ✓ Les actionnaires n'ayant pas déposé leurs titres auprès de Télé-Thyon ou ne possédant pas de certificats de dépôt comme mentionné ci-dessus devront **prendre rendez-vous directement avec l'administration de Télé-Thyon** afin d'obtenir les avantages tarifaires.

#### Etablissement de la carte "actionnaire"

L'administration de Télé-Thyon SA établira la carte (si elle n'existe pas encore) mentionnant le nombre de points correspondant à ses actions, selon le barème annexé.

#### Retrait de la carte "actionnaire"

Le retrait de la carte pourra se faire aux caisses principales de Télé-Thyon de Trabanta ou au point de vente des Masses. La carte pourra également être renvoyée à l'actionnaire qui le désire, par pli recommandé, contre CHF 6.- de frais de port (soit enveloppe affranchie, soit prélèvement du montant sur la carte à points).

### Utilisation des points

- ✓ Les ayants droit doivent présenter la carte à points et une pièce d'identité aux caisses de Télé-Thyon SA. Au moment de l'achat d'un titre de transport, 30 % au maximum du prix de l'abonnement peut être payé par prélèvement de points (1 point = 1 franc).
- ✓ La carte à points est relevée et diminuée des points utilisés. Elle contient alors le nombre de points encore disponibles après prélèvement.
- ✓ Il est précisé que les points non utilisés de la saison 2015/2016 ne peuvent pas être reportés sur la saison 2016/2017, le règlement admis par le fisc spécifiant que ces points devront être annulés.

### Barème

Nombre d'actions Valeur nom. (100.-)	Points *
0 à 25	4%
26 à 40	3.75%
41 à 70	3.21%
71 à 100	3%
101 à 150	2.67%
151 à 200	2.50%
201 à 300	2%
301 à 500	1.40%
501 et plus	0.8%

\* Nombre de points = Nombre d'actions X Valeur nominale X pourcentage

En vous souhaitant un magnifique été 2016 et une excellente saison d'hiver 2016-2017, nous vous prions de croire, chers actionnaires, à l'expression de notre considération.

Thyon, le 30 avril 2016

La Direction